

## **POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION D'INVESTISSEMENT**

<b>Revue annuelle :</b>	<b>18/03/2024</b>
<b>Dernière modification :</b>	<b>30/04/2024</b>
<b>Validation par le RCCI :</b>	<b>30/04/2024</b>

**Principales références réglementaires :**

**RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

Article 2 – Définitions – 22 – risque en matière de durabilité

Article 3 – Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité

Article 4 – Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités

Article 5 – Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité

Article 6 – Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité

## À PROPOS / NOTRE MISSION

Depuis sa création en 2015, Peninsular Capital Management (« Peninsular ») accompagne des entreprises françaises dans leurs projets de croissance. Dans son rôle d'actionnaire de référence et souvent en position majoritaire, l'équipe apporte son expérience et son savoir-faire aux dirigeants d'entreprises souhaitant accélérer leur création de valeur par la croissance.

La prise en compte des sujets environnementaux et sociaux est donc au cœur de nos préoccupations. Auprès de nos participations, nous nous engageons à investir de manière responsable, en adéquation avec nos valeurs, et à transmettre ces mêmes valeurs et pratiques. La mise en œuvre de notre politique ESG commence au sein de notre Société de Gestion, qui est convaincue que l'exemplarité est la pierre angulaire de notre crédibilité.

### Nos engagements publics et initiatives sectorielles

	Depuis 2018, Peninsular est signataire de la <b>Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest</b> , qui promeut la mise en place de bonnes pratiques en matière économique, sociale, environnementale et de gouvernance et depuis 2020 de la <b>Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest</b> .
	Peninsular Capital Management soutient l'association <b>Level 20</b> . En 2018, Virginie Milliet co-fonde le bureau français. Depuis 2018, membre du Conseil d'Administration et de la Commission Outreach pour les universités françaises, les membres Peninsular Capital participe tous proactivement à améliorer la <b>diversité dans le private equity</b> .
	Depuis 2024, Peninsular est signataire des <b>Principles for Responsible Investment (PRI)</b> des Nations Unies. Les PRI ont été établis par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE-FI) et du Pacte mondial des Nations unies. Ils visent à comprendre les conséquences des questions environnementales, sociales et de gouvernance sur les investissements et à aider les signataires à les intégrer dans leurs décisions d'investissement et d'actionariat.
	Dédiée aux acteurs du Private Equity, la Plateforme Altitude permet aux sociétés de gestion d'obtenir instantanément une vision claire des risques climatiques et de biodiversité, que ce soit sur leur portefeuille existant ou en pré acquisition.

## NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Une combinaison vertueuse

Dans un monde en proie aux défis environnementaux et sociaux, notre rôle d'investisseur et d'actionnaire de référence auprès de nos participations nous emploie à appréhender ces enjeux que nous considérons gages de croissance pérenne. En accompagnant nos entreprises sur les problématiques ESG, nous contribuerons à

dessiner et financer le monde de demain. Notre approche est résolument tournée vers un développement durable qui ne se détourne pas de la performance financière.

Peninsular a pour ambition d'ancrer l'investissement responsable dans son ADN et au sein de ses participations. Les valeurs que nous portons s'illustrent dans un cadre ESG bien défini et dans une approche globale de notre activité d'investissement.

Conscient de notre rôle actif, nous avons développé une stratégie ESG reflétant nos valeurs et intégrant dans notre processus d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pouvant ainsi contribuer à améliorer les performances sur le long terme de notre portefeuille.

Depuis sa création Peninsular observe constamment une exigence dans la mise en application des valeurs qui la définissent. Aujourd'hui Peninsular applique ces principes dans la sélection et le suivi de ses investissements.

Notre stratégie ESG définit la procédure mise en place dans le cadre de nos activités et encadre le respect des exigences du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR). En outre, cette procédure définit l'approche que nous adoptons pour identifier et répondre aux principaux impacts négatifs en matière de développement durable dans la mesure où ceux-ci peuvent avoir un impact négatif sur nos investissements.

## ENGAGEMENTS AUPRÈS DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

Notre métier d'investisseur nous confère une mission fiduciaire : celle de délivrer des retours sur investissement sur le long-terme.

Le succès de notre mission repose sur une condition essentielle, celle d'embarquer notre écosystème au cœur de notre activité. Notre démarche d'investisseur responsable se traduit par des engagements concrets envers chacune de nos parties prenantes, afin d'intégrer les enjeux ESG tout au long de notre chaîne de valeur.

### **Auprès de ses investisseurs, Peninsular s'engage à :**

- Observer une transparence et des principes d'équité envers nos investisseurs
- Privilégier en toutes circonstances l'intérêt de nos investisseurs
- Fournir à nos investisseurs des informations claires sur nos pratiques d'investissement et à communiquer annuellement sur la performance ESG de nos sociétés en portefeuille ainsi que tout incident qui pourrait mettre en péril notre mission
- Respecter les critères d'investissement relatifs aux dimensions ESG

### **Envers les participations qu'elle accompagne, Peninsular s'engage à :**

- Prendre en compte, au-delà des aspects financiers, des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance mesurables afin de sélectionner ses investissements
- Respecter les normes et réglementations en matière de transition énergétique, pratiques sociales et de gouvernance
- Accompagner nos participations en portefeuille dans leur progression et définir un plan d'action pour accompagner nos participations dans l'amélioration continue de leurs performances extra financières

### **Avec ses collaborateurs, Peninsular s'engage à :**

- Appliquer avec la même exigence les principes d'esprit d'entreprise et d'équité avec pour objectif de favoriser les décisions collégiales
- Sensibiliser les membres de l'équipe sur les enjeux ESG notamment par des formations
- Privilégier le dialogue, la transparence comme bases en matière d'environnement de travail
- Promouvoir les formations sur tous les aspects du métier et le développement personnel
- Faire de la diversité des parcours un enjeu positif lors des recrutements

## INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS NOTRE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'identification et la mesure des principaux risques en matière de durabilité se construisent conjointement avec la définition de la raison d'être de Peninsular Capital.

La politique de durabilité repose sur le principe de **double matérialité** :

- **Risque de durabilité** : impact des événements extérieurs sur le rendement du produit
- **Incidences négatives en matière de durabilité** : impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes

### Définition des risques de durabilité

Le Règlement européen SFDR définit les risques de durabilité comme un événement dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (article 2 - 22).

Peninsular estime que ses fonds peuvent être exposés à plusieurs familles de risques en matière de durabilité : les risques environnementaux, les risques sociaux et les risques de gouvernance.

Les risques environnementaux, principalement les risques liés au changement climatique sont de 2 ordres : les risques physiques liés à une plus grande fréquence et une plus grande ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes notamment de type inondations, sécheresses, tempêtes, etc. et les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'une économie décarbonée et ses impacts en termes d'offre, de demande, d'innovation et de ruptures technologiques, d'intégration d'un prix du carbone, etc. Ils seront décrits dans la prochaine section.

Les risques sociaux incluent le respect des droits humains pour les employés et les parties prenantes, ainsi que la santé et la sécurité des salariés, la lutte contre les discriminations, le bien-être, les relations avec les communautés locales et la satisfaction client. Ces risques se traduisent par une perte d'attrait pour l'entreprise, des conflits sociaux, un désengagement, une altération de la qualité et de l'adaptation des produits et services.

Les risques de gouvernance touchent la stratégie, l'organisation, la répartition des pouvoirs et le partage de la valeur au sein de l'organisation. Ils peuvent entraîner des risques de réputation pour l'entreprise et parfois pour le fonds investi, un défaut d'engagement et de dialogue avec les sociétés, des risques de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que des sanctions et des risques d'image.

### Risques de durabilité liés au changement climatique

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

- Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des effets du changement climatiques et météorologiques sur l'activité. On peut distinguer les risques critiques (catastrophes naturelles, tempêtes, ouragans, inondations...) des risques non ponctuels et davantage liés à des changements de long terme (élévation du niveau des eaux, vagues de chaleur, disparition de certaines ressources ou espèces...)
- Les risques de transition résultent des impacts d'une transition, induite par des mesures politiques, des évolutions technologiques ou des changements de comportement, par exemple vers une économie bas-carbone

Ces risques physiques et de transition, tels que définis par le **TCFD** (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), regroupent les risques réglementaires, les risques technologiques, les risques de marché, les risques de réputation ou encore les risques technologiques.

Exemples	Type de risques
Pollution et mauvaise gestion des déchets	Risques réglementaires
Investissements insuffisants dans la lutte contre le changement climatique Changement du comportement des consommateurs	Risques réglementaires et de marché
Outil de production situé en zone inondable Processus internes inadéquats ou défaillants, problèmes liés à la gestion du personnel, de la santé et de la sécurité	Risques opérationnels, risques de réputation
Développement insuffisant des ressources humaines (gestion des compétences et des emplois)	Risques opérationnels
Manque de transparence, de diversité et d'intégrité	Risques réglementaires, opérationnels
Innovations et ruptures technologiques (nouvelles énergies renouvelables, nouvelles technologies de stockage, ...)	Risques technologiques

### Risques de durabilité liés à la biodiversité

Les risques liés à la biodiversité sont définis par la **TNFD** (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) comme un « ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature ». Ces risques sont à ce jour difficiles à appréhender faute de données et de méthodologies établies et utilisables à l'échelle des entreprises non cotées de petite taille.

Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, les risques physiques et risques de transition.

- Risques physiques liés à la nature : « les risques physiques résultant de la perte de milieux naturels peuvent être classés comme étant causés par des événements (aigus) ou liés à des transformations à plus long terme (chroniques) de la manière dont les écosystèmes naturels fonctionnent, ou cessent de fonctionner. Les risques physiques peuvent entraîner des conséquences financières pour les organisations, telles que des dommages **directs** aux actifs, la perte de services écosystémiques (locaux et régionaux) essentiels pour les processus de production ou le bien-être des employés, et les impacts indirects découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. »
- Risques de transition : « la transition vers une économie positive pour la nature peut conduire à des changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux importants. (...) Ces risques concernent notamment la réputation, la conformité et la responsabilité des entreprises ou le litige. Dans certains cas de figure, un actif peut ainsi devenir non rentable ou surévalué. Des opportunités transitionnelles peuvent se présenter lorsque les entreprises tirent un avantage financier des changements intervenant dans les préférences / demandes du marché qui récompensent leur impact positif sur la nature. »

### Incidences négatives en matière de durabilité

Les incidences négatives des risques de durabilité font l'objet d'exigences de transparence complémentaires, encadrées par l'article 4 du règlement SFDR. La prise en compte des principales incidences négatives (« PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité fait l'objet d'un document spécifique.

## GOUVERNANCE ESG

### Equipe dédiée

A date, Peninsular Capital Management n'a pas une personne dédiée en charge de l'organisation ESG de la société de gestion. Madame Virginie Milliet, membre du Comité d'investissement est responsable de l'organisation ESG. Elle promeut l'application de la présente stratégie d'investissement responsable au sein de la

société de gestion et établit un dialogue avec les dirigeants ou membres des conseils des sociétés sur les enjeux ESG, lorsque nécessaire.

Elle propose au Conseil d'investissement toute mise à jour et modification. Elle accompagne et conseille les équipes d'investissement en ce qui a trait à l'intégration des éléments ESG et l'engagement avec les sociétés.

En lien avec France Invest, elle est responsable de la collecte des informations afin de participer au reporting annuel de la profession en termes de finance durable, de mixité, et de partage de la valeur.

### **Le comité d'investissement**

Le conseil d'investissement de Peninsular a pour rôle d'approuver la politique en matière d'investissement responsable. Il définit les orientations générales de cette politique. Dans ce cadre, il doit prendre en considération les intérêts et les demandes des souscripteurs de ses fonds. Le conseil d'investissement décide de la catégorisation SFDR des fonds que distribue la société de gestion.

### **Le comité d'investissement et le comité consultatif des différents véhicules gérés le cas échéant**

Le comité d'investissement s'assure que les principes adoptés en matière d'investissement responsable sont intégrés à la gestion des participations.

Lors des comités d'investissement, une section dédiée aux problématiques ESG est incluse afin de pouvoir prendre en compte les atouts et challenges ESG soulevés par la transaction à l'étude. Ses conclusions sont prises en compte dans la décision d'investissement. Un résultat sous-optimale ne résultera pas nécessairement à l'abandon de la transaction si des projets identifiés d'amélioration font partie du projet de reprise de la société.

### **Ressources dédiées à l'identification des risques de durabilité**

Peninsular a choisi d'intégrer la durabilité au cœur de son offre d'investissement et dispose de ressources dédiées en internes dont la plateforme Altitude. L'objectif principal étant d'identifier les risques climatiques (physiques ou de transition) ainsi que les risques de biodiversité, tel que le prévoit l'art. L. 533-22-1.

La plateforme permet cette vision des risques dès la phase d'analyse préliminaire, afin de prendre en compte les données climatiques. Pour chaque cible, elle leur donne également un panorama des mesures applicables pour s'adapter au changement climatique, identifier les risques liés à la biodiversité ou pour atténuer son impact sur l'environnement.

## **INTÉGRATION DES CRITERES ESG ET DES RISQUES DE DURABILITE DANS NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT**

L'intégration des critères ESG et des risques de durabilité se décline à chaque étape du cycle d'investissement. L'approche pragmatique tient compte des spécificités du marché dans lequel Peninsular interagit et du secteur d'activité de chaque entreprise.

### **Phase de préinvestissement**

Peninsular s'engage à accompagner des entreprises dont l'activité n'est pas liée à des secteurs de controverses. Aussi, sont exclues de facto toutes les opportunités opérant dans les secteurs suivants : le tabac, production d'armes et de munitions, l'activité directe liée au charbon (production, extraction et/ou raffinage), la pornographie et les jeux de hasard.

L'analyse de chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une attention sur les enjeux ESG. L'objectif étant de mettre en évidence les risques et opportunités ESG potentiels, les quantifier et identifier les axes d'améliorations qui viendront se concrétiser par un plan d'action et des objectifs prédéfinis entre Peninsular et les équipes dirigeantes. Les conclusions de l'analyse ESG viendront compléter les due diligences stratégique, juridique et environnementale par l'intégration d'une section ESG dans les mémorandums d'investissement. La plateforme Altitude nous permet notamment d'effectuer l'analyse de la thématique environnement avec l'analyse des risques climatiques et des risques liés à la biodiversité.

Comme gage d'engagement supplémentaire, Peninsular s'efforcera d'inclure dans les pactes d'actionnaires une clause ESG afin de suivre régulièrement la performance ESG des participations.

### Phase de détention

Chaque participation se voit définir un plan d'action en fonction de son secteur d'activité. Le suivi de la trajectoire ESG des participations est mis en lumière par un ensemble d'indicateurs couvrants des parties prenantes externes et :

- l'environnement et notamment le changement climatique et la biodiversité mais aussi la gestion des ressources naturelles ou les risques de pollution des sols ou de l'eau. L'indicateur retenu par la Société de Gestion est **l'empreinte carbone** ; à vérifier tous les 3 ans à minima ;
- le social qui regroupe les enjeux liés au capital humain et plus généralement aux parties prenantes de l'entreprise. L'indicateur retenu par la Société de Gestion est le **taux de fréquence des accidents liés aux activités** ;
- la gouvernance et en particulier l'équilibre des pouvoirs, la création de valeur, la culture d'entreprise et bien sûr sa stratégie et sa formalisation en lignes directrices.

Des indicateurs par société sont définis avec le management selon le secteur et l'activité, puis suivis et analysés annuellement. Ce suivi prend la forme d'un questionnaire annuel qui sert de base aux discussions lors des Comités de Surveillance et à la préparation du rapport ESG transmis aux investisseurs.

### Phase de sortie

Lors de la cession d'une participation, Peninsular s'engage à intégrer au sein du mémorandum d'information une section ESG illustrant la situation actuelle de l'entreprise et les progrès réalisés en matière d'ESG au cours de la période de détention.

